

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice



MINISTERE DE L'ENERGIE ET DU PETROLE

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE (Groupe SOMELEC)



**Projet « Mauritania Transmission Corridor »
Du « West Africa Regional Electricity Markets Program-Phase 1 »
(WA-REMP)**

**Appel à manifestation d'intérêt N°12/CMI/2025 pour le recrutement d'un
consultant pour l'élaboration du DAO, assistance au maître d'ouvrage et le suivi
des travaux du LOT1-C de la ligne 225 kV Nouakchott – Néma**

(AMI N°12/CMI/2025)

Financement : Banque Mondiale (BM)

Juillet 2025

I.CONTEXTE

Actuellement, la part de la population ayant accès à l'électricité est estimée à 54,6%. Derrière ce chiffre se cache une importante disparité entre le taux d'accès à l'électricité en milieu rural, estimé à moins de 10%, et le taux d'accès en milieu urbain, estimé à 91%. Le gouvernement de la Mauritanie vise à atteindre une couverture universelle dans les localités urbaines en 2027 et à doubler le taux d'accès en milieu rural par rapport à la situation en 2019. Pour 2030, l'objectif est l'accès universel au service public d'électricité.

Dans le cadre de la stratégie nationale d'électrification, il a été identifié les options d'électrification les moins coûteuses et qui explore la planification des investissements pour atteindre cet objectif d'électrification universel en Mauritanie.

Pour atteindre l'accès universel au service public d'électricité, il faut électrifier plus de 2 000 localités à l'horizon 2030. Le secteur de l'électricité en Mauritanie est en pleine phase de transition, de nombreux projets de développements des réseaux et de nouvelles sources de production d'énergies sont en cours de développement. Le réseau moyenne tension se développe principalement au sud du pays, où vit la majorité de la population rurale. Des axes de transport d'électricité haute tension sont en développement pour connecter les centres de consommation au Nord du pays au réseau interconnecté. La dorsale Ouest -Est est en cours de développement.

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un financement de la Banque Mondiale afin de couvrir le coût de réalisation d'une partie du projet de la ligne Haute Tension 225 kV Nouakchott - Néma et l'électrification rurale ainsi que la valorisation des énergies renouvelables (REMP). Qui s'inscrit dans le cadre Projet Projet « Mauritania Transmission Corridor » (WA-REMP-Phase 1).

Une partie de ce financement sera consacré à une mission pour l'élaboration du DAO, assistance au maître d'ouvrage et le suivi des travaux du LOT1-C de la ligne 225 kV Nouakchott – Néma.

II.OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif de la présente mission est le recrutement d'un cabinet ou groupement de cabinets qui sera en charge de l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offre (DAO), assistance au Maître d'ouvrage durant tout le processus de passation de marché jusqu'à la signature du contrat avec l'entrepreneur retenu et le suivi, le contrôle, la supervision des travaux du LOT1-C de la ligne 225 kV Nouakchott – Néma (ligne de 225kV bi-terne entre Aleg et EL Ghaira et le poste 225/33kV d'EL Ghaira).

III.DUREE DE LA MISSION

La durée globale de la mission est estimée à **Cinquante Trois (53) mois** à compter de la date de transmission par le Client de l'ordre de service de notification du démarrage de la mission.

V. METHODE DE SELECTION :

Les consultants seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale (5ème édition du Septembre 2023). La méthode de sélection qui sera utilisée sera la méthode fondée sur la qualification de consultant et du coût (SFQC).

L'évaluation des manifestations d'intérêt sera effectuée comme suit :

Critère	Affectation des points	Note Maximale
a) Expérience Générale dans le domaine des d'infrastructures électriques	<p>Soit N1 le nombre d'année d'expérience dans le domaine des infrastructures électriques :</p> <p>$N1 < 15 \text{ ans} : \dots \text{note } n1 = 0 \text{ Pt}$</p> <p>$N1 = 15 \text{ ans} : \dots \text{note } n1 = 10 \text{ Pts;}$</p> <p>$N1 > 15 \text{ ans} : \dots \text{note } n1 = 10 \text{ Pts}$</p> <p>+1 point/année supplémentaire à compter de 16 ans jusqu'aux 10 ans supplémentaires max.</p>	(20 points)
b) Expérience en suivi, supervision et contrôle des travaux des projets de construction de lignes aériennes de haute tension (HTB) d'au moins 225 kV et d'une longueur minimale de 100 km, durant la période de quinze dernières années (2009-2024)	<p>Soit N2 le nombre de mission de suivi, supervision et contrôle des travaux des projets de construction de lignes aériennes de haute tension (HTB) d'au moins 225 kV et d'une longueur minimale de 100 km, durant la période de quinze dernières années (2009-2024) :</p> <p>$N2 = N2 \text{ max} : \dots \text{note } n2 = 50 \text{ Pts ;}$</p> <p>$N2 < N2 \text{ max} : \dots \text{note } n2 = (N2/N2\text{max}) * 50 \text{ pts.}$</p> <p>NB : N2max est le nombre maximum de missions liées au suivi, supervision et contrôle des travaux des projets de construction de lignes haute tension (HTB) d'au moins 225 kV et d'une longueur minimale de 100 km, durant la période de quinze dernières années (2009-2024)</p>	(50 points)
C) Expérience en suivi, supervision et contrôle des travaux des projets de construction de poste 225 kV (ou plus)/33 kV (avec minimum quatre travées HTB dont une de transformateur d'une puissance minimale de 10 MVA), durant la période de quinze dernières années (2009-2024)	<p>Soit N3 le nombre de mission de suivi, supervision et contrôle des travaux des projets de construction de poste 225 kV (ou plus)/33 kV (avec minimum quatre travées HTB dont une de transformateur d'une puissance minimale de 10 MVA), durant la période de quinze dernières années (2009-2024) :</p> <p>$N3 = N3 \text{ max} : \dots \text{note } n3 = 30 \text{ Pts ;}$</p> <p>$N3 < N3 \text{ max} : \dots \text{note } n3 = (N3/N3\text{max}) * 30 \text{ pts.}$</p> <p>NB : N3 max est le nombre maximum de missions liées au suivi, supervision et contrôle des travaux des projets de construction de poste 225/33 kV (avec minimum quatre travées HTB dont une de transformateur d'une puissance minimale de 10 MVA), durant la période de quinze dernières années (2009-2024).</p>	(30 points)

La note globale N est définie comme suit :

$$\underline{N = n1 + n2 + n3}$$

Critères éliminatoires :

Sera considéré comme non éligible tout consultant ne répondant pas aux conditions suivantes :

Expérience spécifique :

Avoir réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins :

- Deux (2) marchés correspondant au critère B, et
- Deux (2) marchés correspondant au critère C.))

Seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en français ou accompagnées de leur traduction conforme dans cette langue seront prises en compte lors de l'évaluation.

Une demande de proposition (DP) sera adressée à la liste restreinte retenus.

VI. CONSISTANCE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés devront transmettre à l'adresse indiquée au point VIII ci-après, leurs dossiers de candidature qui doivent comprendre notamment les éléments suivants :

- 1- Une lettre de candidature, signée du responsable légal du Consultant ou du mandataire commun du groupement de Consultants (en cas de groupement) et indiquant les coordonnées (adresse postale, téléphone, fax, adresse email) et la ou les nationalités des Candidats. En cas de groupement, la nationalité du mandataire du groupement sera considérée comme étant celle du groupement. En cas de groupement, le dossier de candidature doit comprendre un Accord de groupement qui montre que tous les membres le constituant seront solidiairement responsables pour l'exécution de la totalité du Marché conformément à ses termes. En cas de groupement solidaire, les références de ses membres seront consolidées. Seuls les groupements dont les membres sont solidaires seront acceptés. Les candidatures présentées par des groupements dont les membres ne sont pas solidaires ne seront pas évaluées et seront écartés.
- 2- Le registre du commerce ainsi qu'une présentation du cabinet ou, le cas échéant, de chacun des membres du groupement de cabinets.
- 3- Tableau, signé et cacheté par le candidat, regroupant toutes les références pertinentes
- 4- Les références dites pertinentes qui correspondent aux qualifications techniques et à l'expérience en rapport avec les prestations demandées.
 - Seules les missions **achevées** et pour lesquels les candidats ont fourni **des attestations de bonne exécution** établies par les bénéficiaires desdites missions seront prises en compte lors de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt ;
 - Pour permettre à la SOMELEC de vérifier éventuellement la véracité des attestations, les candidats sont tenus d'indiquer, pour chaque attestation fournie, l'adresse mail et le numéro de téléphone d'un responsable qui peut confirmer l'authenticité de ladite attestation ;
 - Pour les marchés spécifiques le consultant devra fournir une attestation de bonne exécution ou les documents contractuels (contrats signés) permettant de vérifier les éléments suivants :

A- Pour les missions de suivi et contrôles des lignes HTB

- Description de la mission (le pays du projet, le montant, le Maître d'ouvrage, l'entrepreneur.. ; etc.) ;
- Type de la ligne (Aérienne/Souterraine) ;
- La longueur de la ligne ;
- Le niveau de tension ;
- Le montant du marché.

B- Pour les missions de suivi et contrôles des Postes HTB

- Description de la mission (le pays du projet, le Maître d'ouvrage, le montant, l'entrepreneur.. ; etc.) ;
- Type de poste (AIS/GIS) ;
- Le nombre et le type de travées ;

- Les niveaux de tension au niveau du poste ;
- Le montant du marché.

Dans le cas où le Consultant présente une mission de référence regroupant les éléments mentionnés ci-dessus, incluant à la fois les volets “lignes” et “postes”, celle-ci sera prise en compte simultanément pour les critères B et C.

VII. INFORMATIONS ET CLARIFICATION

Pour toute information complémentaire ou clarification, les soumissionnaires intéressés peuvent s'adresser par écrit à :

Monsieur le Conseiller Spécial Chargé de la Cellule des marchés du Groupe SOMELEC
Direction Générale de la SOMELEC- Société mère ; 4ème étage
Cellule Chargée des Marchés
Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355
Nouakchott (Mauritanie)
Téléphone fixe : 00 222 45 29 03 89
Mail : cmsomelec@gmail.com

VIII. ENVOI DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les dossiers de manifestations d'intérêt, rédigés en langue française doivent être remis **au Secrétariat de la Cellule des Marchés de la SOMELEC** ou transmis par voie électronique au plus tard le **07/08/2025 à 12 :00 heures GMT** l'adresse ci-après :

Direction Général de la SOMELEC-Société mère, 4ème étage
Cellule des marchés du Groupe SOMELEC
Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355
Téléphone Fixe : +222 45 29 03 89
Email : cmsomelec@gmail.com;
Nouakchott (Mauritanie)

Le Dossier de candidature ou l'objet du mail doit porter la mention suivante :

« Appel à manifestation d'intérêt n° 12/CMI/2025 pour le recrutement d'un consultant pour l'élaboration du DAO, assistance au maître d'ouvrage et le suivi des travaux du LOT1-C de la ligne 225 kV Nouakchott – Néma »

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES MARCHES D'INVESTISSEMENT

DU GROUPE SOMELEC

Khroumbaly LEHBIB